

**« Gaza : le droit international à l'épreuve »  
Table ronde, USJ, 17 novembre 2023**

**Introduction**

Par Marie-Claude Najm

Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques

Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Lorsque l'invitation à cette table ronde a été lancée à l'initiative de mes collègues Youmna Makhoul et Jihad Nammour, elle a été accueillie avec un intérêt certain – en raison sans doute de la grande qualité des intervenants, que je tiens à remercier chaleureusement – mais aussi avec un certain scepticisme...

Le droit international, nous ont répondu de nombreux collègues, « je ne connais pas », « je ne l'ai jamais rencontré », « il n'y a que les spécialistes de droit international public pour croire à son existence ». Un droit qu'on ne parvient pas à sanctionner, est-ce encore du droit ? Le droit international, c'est le pouvoir, et le pouvoir c'est la force.

Comment réfuter ces constats légitimes ? En particulier dans cette région du monde, ballottée depuis des décennies entre la cruauté des dictateurs, l'instrumentalisation des religions et le jeu cynique des puissances... Cette région du monde où nous semblons avoir tout raté : Liban, Syrie, Palestine, Irak, Yemen, Lybie, que de terres magnifiques où les peuples sont à terre, où la vie humaine n'a pas de valeur, où l'indignation est à géométrie variable selon le camp dans lequel on s'est confortablement installé...

Faut-il pour autant sonner le glas du droit international, du droit tout court ?

Pour nous juristes, plus que tous autres, nous savons que la contradiction est de l'essence du droit. Que le paradoxe, le tiraillement, l'antagonisme, la dialectique, sont au cœur même du droit.

Je relisais ce matin un texte de Philippe Malaurie sur « Le sens du droit dans la vie des hommes »<sup>1</sup>. Pour rappeler « la grandeur de la loi et son absolue nécessité », Malaurie s'appuie sur un éminent constitutionnaliste : « Georges Vedel disait qu'il ne savait pas ce qu'était le droit, mais qu'il savait ce qu'était son absence : le règne des voyous, l'écrasement des faibles par les forts, la misère et les ruines, le retour à l'âge de pierre, les violences. Pas de civilisation sans droit. La barbarie et ses horreurs vivent dans les mondes sans droit ».

La barbarie dont nous sommes les témoins est en effet la résultante du non-droit. Ce n'est pas seulement parce que des atrocités sont commises que le droit international est bafoué. C'est parce que le droit international a été longtemps bafoué que ces atrocités sont commises.

Et si l'on n'arrive même plus à dénoncer la barbarie commise par les siens, à avoir de l'empathie pour la vie humaine de l'Autre, c'est parce que les cerveaux sont grisés par la haine.

---

<sup>1</sup> Conférence donnée devant le Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris, 29 janvier 2013.

Mais c'est paradoxalement, au moment où le droit international est piétiné, foulé au pied, que le besoin de droit international ressurgit avec force. Le besoin de droit naturel, en vérité, de ces valeurs de justice, d'équité et de résistance à l'oppression. Les doctrines de droit naturel n'ont-elles pas précisément ressurgi avec force en Europe, au lendemain des barbaries fascistes du XXe siècle ?

Mesdames, Messieurs,

L'objet de notre réflexion commune ce soir n'est ni de déplorer ni de condamner. Quarante jours déjà que les plumes ont décrié ceux qui abreuvent de haine et de sang les sillons d'une terre autrefois qualifiée de Sainte. Hélas, condamner est insuffisant, menacer l'est tout autant, promettre est aléatoire, acter est illusoire.

Loin de nous, de même, l'outrecuidance de donner des leçons de morale à quiconque. Nous qui, depuis la fin de la guerre avons échoué à construire un Etat fort et souverain, accepté l'impunité, et offert à nos ennemis le plus beau des cadeaux : des coups de butoir assénés contre un modèle pluraliste qui représente l'inverse du modèle israélien de la religion unique.

Non, nulle leçon de morale, mais des questionnements authentiques : comment tracer une voie carrossable entre les tranchées, comment redonner à la vie humaine sa valeur originelle ? Le droit international se fraye aujourd'hui péniblement un chemin ; il demeure, cependant, la seule boussole disponible pour arrêter l'hémorragie et repalper un pouls.

La perspective juridique s'imposait donc d'abord dans notre réflexion, comme vous l'aurez constaté à la lecture du programme :

Quel est, d'abord, le statut juridique de Gaza ? Face aux opérations militaires qui s'y déroulent, quel sens revêt le droit international humanitaire ? Quelle réflexion nourrir sur la vacuité et le mépris que des instances mondiales - vouées à protéger le droit des peuples - manifestent depuis : lorsque l'horizon ultime est la pause humanitaire, c'est-à-dire l'échec de l'humanité... ; que l'on y cogite des heures durant sur l'usage du mot « pause » ou « trêve », « couloirs » ou « fenêtres » humanitaires... ? L'Organisation des Nations-Unies, et son Conseil de sécurité, sont-ils simplement un régulateur des rapports de force dans le monde ? L'espoir de voir les crimes commis sanctionnés par la Cour pénale internationale, saisie encore il y a quelques jours, est-il illusoire ? Au-delà du juridique, la perspective historique ne pouvait être ignorée. L'image du départ massif des Gazaouis vers le Sud, qui en rappelle d'autres de triste mémoire, illustre-t-elle le tragique concept de « ongoing Nakba » ?

Enfin, la perspective de science politique. Pourquoi, alors que le monde entier semblait d'accord sur le principe de la terre contre la paix, et sur la solution des deux Etats, a-t-on échoué à faire vivre ensemble ou côte à côte dix millions de Palestiniens et d'Israéliens ? Compte tenu de l'imbrication des deux peuples et de l'effarante colonisation de Jérusalem Est et de la Cisjordanie (700.000 colons à ce jour), la solution des deux Etats est-elle devenue aussi utopique que la solution de l'Etat binational ?

Si l'on met de côté toute considération politique, religieuse ou humanitaire, un constat de pur réalisme s'impose. N'en déplaise aux uns ou aux autres, deux faits doivent en effet être actés :

d'un côté, l'Etat d'Israël ne disparaîtra pas ; de l'autre, la cause palestinienne ne sera jamais enterrée, elle a récemment retrouvé sa centralité et le peuple palestinien a montré un attachement à sa terre ainsi qu'une volonté de résistance à nulle autre pareille. A partir de ce constat réaliste, quelle solution peut-on encore imaginer ? Quel est l'avenir de ce conflit qui est devenu toxique et dangereux pour le monde entier ?

Dans les réponses à ces questions, aucun tabou, mais un seul fil directeur : rejeter les raccourcis simplistes, les narratifs mensongers et les glissements dangereux qui ont conduit nombre de gouvernants et de personnes à renier leurs propres valeurs. Qui ont conduit à reconnaître sans limite à l'un le droit à la défense qu'on a dénié à l'autre. A soutenir chez l'un le même nationalisme religieux qu'on a dénoncé chez l'autre. A assimiler l'antisémitisme à l'antisionisme. A céder, parfois, à la thèse absurde et dangereuse du conflit de cultures.

Non, le conflit qui se joue depuis des décennies en Palestine n'oppose pas le Judaïsme à l'Islam. Il n'oppose pas non plus l'Occident au monde arabe. Il oppose une puissance occupante, gouvernée par une idéologie suprémaciste servie par une politique ultra-sécuritaire, à un peuple dépossédé, que la répression, le colonialisme et le régime d'apartheid ont privé de dignité, enfermé dans le ressentiment et jeté, parfois, dans la radicalisation.

L'Etat israélien n'est ni la première ni la dernière puissance d'occupation dans le monde. Mais c'est, à l'échelle de l'histoire, le seul occupant, le seul colonisateur, à se présenter en victime. Il n'est pas non plus, loin de là, le seul régime de la région à commettre des atrocités. Mais il est le seul à le faire avec la bénédiction des grandes puissances.

La vraie césure, comment ne pas le voir, n'est pas entre l'Orient et l'Occident. Elle se situe au sein de chaque communauté humaine, entre l'extrémisme et le fascisme aveugles d'un côté, et la raison humaniste et éclairée de l'autre. L'une des principales lignes de fracture entre ces deux camps, c'est le droit. Par où l'on revient au paradoxe que j'évoquais au début de cette introduction : reconnaître tout à la fois l'insuffisance du droit et son « absolue nécessité ».

Mesdames, Messieurs,

L'impasse dramatique dans laquelle nous nous trouvons n'est pas dépourvue de lueurs d'espoir : écoutons les voix dissidentes, ici et là, celles qui peuvent nous libérer de la barbarie contagieuse et nous aider à penser l'avenir. Pour rétablir, tout simplement, la dignité des hommes.

Je vous remercie.